

# Négociation accord QVT POUR LA DIRECTION : ACCORD QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

## POUR LE SNU : **MAIS QUAND VA-T-ON PARLER DU TRAVAIL ?**

**A savoir : les conditions de travail, l'organisation du travail, le sens du travail, l'intensité du travail et la qualité du travail.**

*Pour rappel, l'employeur a une responsabilité pénale quant à la garantie de protection de la santé (physique, mentale et psychique) et de la sécurité de ses agents.*

**La direction impose un accord QVT autour de 6 axes sans pour autant citer ne serait-ce qu'une seule fois le mot Conditions de travail ce qui interroge pour le moins.**

Si l'axe 1, axe générique autour de tous les acteurs et actrices de la QVT, reste centré sur des sensibilisations et formations, les axes 2,3, 4 et 5 auraient pu permettre d'aller plus loin, mais déception.... Rien !

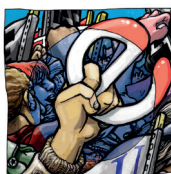
A titre d'exemples :

- Droit à la déconnexion : alors que les agentes et agents ont maintenant accès à leur ordinateur professionnel 24 heures sur 24, **rien ne bouge !**
- Manageuses, manageurs : après la suppression d'ASTRE et afin de garantir le repos minimum, la DG instaure 1 suivi des congés + plus 1 entretien tous les 4 mois + plus 1 décompte mensuel à M+1, autant dire que de temps perdu !
- Séminaire des nouveaux entrants : UNE journée institutionnelle en tout et pour tout pour aborder la déontologie, la diversité, la lutte contre les discriminations ! Ce temps de formation, qui auparavant, était d'une durée de 5 jours, permettait de comprendre et de partager les règles inhérentes à un service public et aux devoirs d'un agent public. Il permettait d'acquérir les fondamentaux de la mission publique et ainsi éviter les conflits de valeur.
- Accompagnement des séniors : après avoir accepté d'intégrer dans le titre « l'accompagnement des fins de carrière », dans la rédaction de l'article, il n'y a rien sur l'aménagement des activités, des plannings ou des temps en face à face, rien sur l'usure au travail. Et que dire de la reconnaissance faite aux agents sur le départ...

**Face à des négociations qui s'enlisent, qui n'avancent pas, voire qui reculent.....**

**Face à la surdité de la Direction qui refuse d'aborder les conditions de travail, au-delà du matériel, refuse d'avancer sur les Risques psycho sociaux et refuse d'aborder la charge de travail et l'organisation du travail,**

**Après une déclaration préalable demandant à la DG de répondre au malaise grandissant des agentes et agents et devant le mutisme de la direction, Le SNU et la CGT ont décidé de quitter la séance du 17 janvier.**



**Pour être entendu et ECOUTÉ sur les conditions de travail, le sens du travail et la qualité du service rendu,**

**TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 1<sup>er</sup> FEVRIER**



✉ [syndicat.snu@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu@pole-emploi.fr)

📘 [@snu.pole.emploi.fsu](https://www.facebook.com/snu.pole.emploi.fsu)

🐦 [@SnuPoleEmploi](https://twitter.com/SnuPoleEmploi)

[www.snutefifsu.fr](http://www.snutefifsu.fr)